REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-139

OBJET : Arrêté de stationnement, 3 rue de l'Eglise

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise DESJOUIS DEMECO visant à faire réserver des places de stationnement pour un camion devant le 3 Rue de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à un déménagement entre le 16 et le 17 décembre 2021 inclus ;

ARRÊTE

- Article 1 le stationnement est réservé devant le 3 Rue de l'Eglise entre le 16 et 17 décembre 2021.
- Article 2 La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.
- Article 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.
- **Article 4** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise DESJOUIS DEMECO,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie de les Monts d'Aunay.
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 22 novembre 2021.

Pour extrait certifié conforme le Maire, Mme Christine SALMON